

Commune **SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY**
 N° de contrat **24009**
 Date **06/03/24**

74250



**PLAN DE FINANCEMENT
PROGRAMME 2024**

Votre interlocuteur technique : **Benoît MAURIS**
 Votre interlocuteur administratif : **Lucie GALLET**

Nombre de candélabres : 17

Nombre de consoles : 0

OPERATION : Rue des Celliers

Opération : Rue des Celliers					REPARTITION DU FINANCEMENT										
Opération : Rue des Celliers					Participation du Syane				Participation de la commune						
Code programme	Année de la demande d'intervention	N° de la demande d'intervention	Sous-opération	Nature	Montant HT de la dépense	TVA	Montant TTC de la dépense	Taux de participation	Participation sur montant HT	TVA à charge du Syane	Total Syane	Taux de participation	Participation sur montant HT	TVA à charge de la commune	Total commune
Electricité															
MUR	20015	00		Mise en souterrain réseau - Commune urbaine	273 272,96 €	54 654,60 €	327 927,58 €	40%	109 309,19 €	54 654,60 €	163 963,79 €	60%	163 963,79 €	0,00 €	163 963,79 €
PSUR	20015	01		Sécurisation du réseau basse tension -Commune urbaine	32 906,91 €	6 581,38 €	39 488,29 €	60%	19 744,14 €	6 581,38 €	26 325,52 €	40%	13 162,77 €	0,00 €	13 162,77 €
MUB	20015	02		Mise en souterrain branchements - Commune urbaine	45 819,00 €	9 163,80 €	54 982,80 €	40%	18 327,60 €	9 163,80 €	27 491,40 €	60%	27 491,40 €	0,00 €	27 491,40 €
Sous-total					351 998,88 €	70 399,78 €	422 398,67 €		147 380,93 €	70 399,78 €	217 780,71 €		204 617,96 €	0,00 €	204 617,96 €
Eclairage public															
EPI	20015	03		Eclairage Public coordonné avec enfouissement BT	74 918,69 €	14 983,74 €	89 902,43 €	Plafond	20 400,00 €	14 744,00 €	35 144,00 €	Plafond	54 518,69 €	239,74 €	54 758,43 €
Sous-total					74 918,69 €	14 983,74 €	89 902,43 €		20 400,00 €	14 744,00 €	35 144,00 €		54 518,69 €	239,74 €	54 758,43 €
Réseaux de Télécommunications															
OR	20015	04		Rétablissement réseau Télécommunication (Génie Civil)	61 428,43 €	12 285,69 €	73 714,12 €	0%	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100%	61 428,43 €	12 285,69 €	73 714,12 €
Sous-total					61 428,43 €	12 285,69 €	73 714,12 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €		61 428,43 €	12 285,69 €	73 714,12 €
TOTAL					488 346,01 €	97 669,21 €	586 015,22 €		167 780,93 €	85 143,78 €	252 924,71 €		320 565,08 €	12 525,43 €	333 090,51 €

Taux de contribution au budget de fonctionnement à la charge de la commune : 3 % du montant total TTC (hors Génie Civil pour Fibre Optique - Collecte)	17 580,45 €
---	--------------------

La contribution au budget de fonctionnement du Syane fera l'objet d'un règlement séparé sous forme de fonds propres conformément aux instructions et règles de la comptabilité publique. Ce recouvrement sera effectué après la réception de la première facture de travaux.

La participation de la commune sur les travaux et honoraires divers fera l'objet d'un recouvrement sous forme de fonds propres:

- 80 % de la quote-part, soit **266 472,41** euros, seront appelés à réception de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte définitif de l'opération.
- 80 % de la contribution au budget de fonctionnement, soit **14 064,36** euros, seront appelés à réception de la première facture de travaux. Le solde sera régularisé lors de l'émission du décompte définitif de l'opération.